



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ANNULE ET REMPLACE DELIB 98/2017 (PROJET EOLIEN DE BALANZAC, SAINTE-GEMME)

Considérant la présentation en introduction du Conseil Communautaire de l'entreprise WPD qui développe et met en œuvre le projet éolien sur les communes de Balanzac et Sainte-Gemme,

Considérant les délibérations n°2014-01041 de Sainte-Gemme et n°74/14 de Balanzac, statuant sur la volonté de réaliser ce projet,

Considérant la sollicitation des communes de Balanzac et Sainte-Gemme pour le soutien de la Communauté de Communes,

Considérant l'intérêt à la fois écologique et économique du projet, et par l'engagement de la Communauté de Communes comme TEPOS (Territoire à Energie Positive) depuis 2013,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le soutien pour la mise en œuvre de ce projet sur le territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur Raffé, Maire de Nancras, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président


Charente-Arnault
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D.

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M. (Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

BATTERIES PHOTOVOLTAÏQUES POUR RADARS PEDAGOGIQUES

Considérant la présentation par Monsieur Machefert, Vice-Président, sur les problématiques récurrentes concernant les batteries lithium des 10 radars pédagogiques, depuis leur mise en service,

Considérant l'intérêt d'avoir des batteries autoalimentées par panneaux photovoltaïques, limitant le nombre d'interventions et favorisant une meilleure durée de vie,

Considérant l'intérêt du territoire à s'engager dans une démarche de transition énergétique ainsi que l'identification de la collectivité comme Territoire à Energie Positive (TEPOS),

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de l'entreprise IMS services pour un montant de 9 850 € HT soit 11 820 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,



Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

COMPLEMENT DE LA TARIFICATION DU SECTEUR JEUNESSE

Considérant la grille tarifaire du service adolescent 11-17 ans entérinée par la délibération n° 07/2017 et rappelée ci-dessous,

Considérant, après une année de fonctionnement au sein de la collectivité, qu'il convient de compléter cette tarification concernant les sorties familles,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil la proposition de tarifs suivante :

TARIFICATION SECTEUR JEUNESSE					
	Tarif unique	QF* 1 de 0€ à 760€	QF* 2 de 761€ à + de 100€	Non allocataire CAF (MSA, Banque de France)	HORS CDC
DROIT D'ACCES AU SERVICE					
Annuel et par famille		5,10 €	5,20 €	5,30 €	5,50 €
De septembre à décembre et par famille		3,10 €	3,20 €	3,30 €	3,50 €
ACTIVITES					
En 1/2 journée sans activités payantes	2 €				
En 1/2 journée avec activités payantes	3 €				
Avec repas	5 €				
Spécifiques (Laser-game, karting...)	10 €				

STAGES					
1/2 journée	5 €				
SOIREES					
Sans repas avec ou sans activités payantes	2 €				
Avec repas sans activités payantes	4 €				
Avec repas avec activités payantes	6 €				
JOURNEES					
Festivals, visites, sorties	5 €				
Parcs d'attractions		10 €	15 €	20 €	25 €
SUPPLEMENTS**					
Supplément 1	2 €				
Supplément 2 ²	3 €				
supplément 3	5 €				
SEJOURS (à partir de 6 jours)					
Vacances scolaires (été, printemps, tousaint)		160 €	200 €	240 €	280 €
Raid Mob		250 €	300 €	350 €	400 €
MINI SEJOURS (jusqu'à 5 jours)					
Raid Mob (2 à 3 jours)		140 €	170 €	200 €	230 €
Autres		70 €	100 €	130 €	160 €
SEJOUR HIVER (à partir de 6 jours- ski et autres)					
QF1 de 0€ à 300€	200,00 €				
QF2 de 301€ à 500€	225,00 €				
QF3 de 501€ à 760€	250,00 €				
QF4 de 761€ à 100€	275,00 €				
QF5 + de 1000€	300,00 €				
Non allocataire	350,00 €				
Hors CDC	400,00 €				

SORTIES FAMILLES type parc d'attraction/ visite

adultes		8 €	8€20	8€30	8€50
enfant		5 €	5€20	5€30	5€50

SORTIES FAMILLES sur le territoire, visites, festival

adultes		2 €	2€20	2€30	2€50
enfant		1 €	1€20	1€30	1€50

* QF = Quotient Familial

**Déterminé suivant le niveau de prestation proposé

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,
Sylvain Barrelaud
Charente-Arnault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17260 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARRELAUD

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

Sous le N° 017 – 241700517 – 2018
6-10-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : 19/02/2018

N° 10/2018



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,
Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE

Do l'Enfant Dom – 6 000 €
Association Les P'tits Cœurs de Saintonge – 15 000 €
Association Tom Pouce – 23 000 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

N° 11/2018

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018 *020*

6-11-2018-DE

Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *19/02/2018*



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

ZAC DE CHAMP BOUCHET - BEURLAY

Monsieur le Président, ou par délégation Monsieur Patrick Machefert Vice-Président, demande l'autorisation aux membres du Conseil Communautaire de signer les avant-contrats et les actes de ventes des lots de la ZAC de Champ Bouchet.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président

Charente-Arnoult
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSQUOT S., BOURSQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

**PROJET D'APPONTEMENT SUR LA COMMUNE DE PORT
D'ENVAUX**

Considérant la prise de compétence *Tourisme* au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'application la loi NOTRE du 7 août 2015,

Considérant que les équipements touristiques, dont les appontements de la commune de Port d'Envaux, sont désormais communautaires depuis la prise de compétence *Tourisme*, au 1^{er} janvier 2017,

Considérant l'obligation d'une mise aux normes dans les meilleurs délais de cet équipement communautaire,

Considérant son inscription au Contrat de Ruralité signé avec l'Etat le 19/07/2017, pour une réalisation à compter de l'année 2018,

Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil Communautaire pour effectuer toutes les demandes de subventions dans lesquelles ce projet pourrait s'inscrire et toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de ce projet.

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil le plan de financement de l'opération :

Dépenses H.T		Recettes	
Ponton passagers	38 034 €	DETR (25% sollicitation)	24 742 €
Ponton plaisance	60 934 €	FSIL (25% sollicitation)	24 742 €
		Département (30% sollicitation)	29 690.40 €
		Autofinancement	19 793.60 €
Total	98 968 €	Total	98 968 €

Adopté à l'unanimité.
A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,


Charente-Arnault
Communauté de Communes
BP 23
17250 ST PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.

**TELETRANSMIS AU
CONTROLE DE LEGALITE**

N° 13/2018

Sous le N° 017 - 241700517 - 2018 *cd*
6-13-2018-DE



Accusé de Réception Préfecture
Reçu le : *19/02/2018*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT VOTE DU BUDGET

Monsieur le Président soumet le mandatement avant vote des budgets à l'approbation des membres du conseil communautaire :

Entreprise Noureau - Extension Maison des Rivières Lot n°1 - article 2313-42 : 11 703,47 €

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,

Charente-Arnoult
COMMUNAUTE DE COMMUNES
BP 23
17250 SAINT PORCHAIRE
Sylvain BARREAUD.



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
CHARENTE ARNOULT CŒUR DE SAINTONGE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 FEVRIER 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 6 février à 17h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Sylvain BARREAUD, à la Maison des Rivières à Saint Porchaire.

PRESENTS : M. BARREAUD, Président,

Mme RIVIERE M., Mrs DOUBLET M., GRENON J.C, GAILLARD G., MACHEFERT P., MAYAU D., Vice-présidents,

Mmes., ANDRE L., BARRET M.H., GUIBERTEAU C., BOURSIQUOT S., BOURSIQUOT N., BOULOUMOU M-C., SIGNAT L., DUCAYLA C., Mrs. GANDAUBER G., VIDAL P., MICHAUD J., FRANÇOIS D., LOUVET C, MAJEAU S., LUTARD J., TIREAU D, POCH P., RAFFE D., BACHEREAU P., GAILLOT J.P, BERNARD D,

Excusés : Mmes TURGNE D., SCHNEIDER C., Mrs. STAUDER J.D, GACHET P., ROBERT M.(Pouvoir à M. RAFFE)

Date de la convocation : 24 janvier 2018

Présents : 29

Secrétaire de séance : David RAFFE.

REPLACEMENT CA ASSOCIATION LES PETITS CŒURS DE SAINTONGE

Considérant la qualité de membre de droit de Patrick Poch, délégué communautaire, au sein du conseil d'administration de l'association les P'tits Cœurs de Saintonge,

Considérant les contraintes de Monsieur Poch qui ne lui permettent plus d'effectuer cette représentation,

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Communautaire :

- La démission de Monsieur Patrick Poch, comme membre de droit au sein du conseil d'administration de l'association Les P'tits Cœurs de Saintonge,
- Le remplacement par Monsieur Daniel Tireau, délégué communautaire.

Adopté à l'unanimité.

A Saint Porchaire, le 6 février 2018.

Le Président,

Sylvain BARREAUD.

